

je prie le ministre de continuer à examiner toutes les inégalités et les difficultés actuelles et éventuelles touchant les allocations aux anciens combattants.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'aimerais prévenir la Chambre que je représente le ministre et que, si je prends la parole maintenant...

M. l'Orateur: D'autres députés désirent-ils prendre la parole?

M. C. F. Kennedy (Colchester-Hants): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre et je vous assure que je serai très bref. Cela pour deux excellentes raisons: premièrement, les orateurs qui m'ont précédé n'ont nullement donné à entendre qu'ils se proposent de faire autre chose que d'appuyer le projet de loi; deuxièmement, je ne voudrais pas qu'on dise de moi que j'ai retardé l'examen du projet de loi à la Chambre, car je désire ardemment que les anciens combattants en bénéficient.

Il est tout à fait juste que nous examinions à ce moment-ci ce genre de mesure, à la veille même du 39^e anniversaire du jour où ces anciens combattants, qui étaient alors dans la fleur de l'âge, ont gagné la première Grande Guerre. Pour ce qui est du projet de loi lui-même, je ne veux rien dire, sauf pour signaler qu'à presque tous les égards il donne suite à...

SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Honorables membres de la Chambre des communes:

C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat.

Et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi prévoyant des paiements anticipés pour le grain des Prairies, à l'égard de sa livraison.

Loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse.

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

[M. Aiken.]

Reprise de la séance

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

MODIFICATIONS VISANT LES ALLOCATIONS, LES REVENUS, LES BÉNÉFICIAIRES, ETC.

M. C. F. Kennedy (Colchester-Hants): Monsieur l'Orateur, ce bill a deux objets; premièrement, il comble un grand nombre de lacunes qui existent dans la législation sur les anciens combattants, et deuxièmement il étend, au moins d'une manière, le nombre des anciens combattants admis à quelques-uns des avantages prévus dans la loi, en incluant ceux qui ont servi en Angleterre. C'est un fait établi que les anciens combattants de la première guerre mondiale vieillissent assez prématurément; il suffit de consulter l'article nécrologique de la revue "*Le Légionnaire*" qui donne la désignation et le nombre des combattants de la première guerre qui sont décédés, pour le constater. Dans bien des cas, leur âge est indiqué.

Il semble que la longévité maximum promise aux combattants de la première guerre mondiale soit de soixante ans. Nous devons admettre que même le plus jeune combattant de la première grande guerre approche de cet âge et supposer, par conséquent, que ces anciens combattants forment un groupe diminuant rapidement.

Cette mesure fournit une aide additionnelle à ceux qui ont servi quelques années en Angleterre. Je ne puis parler des conditions qui existaient dans ce pays durant la première guerre car je n'y étais pas, mais durant la seconde Grande Guerre j'ai eu l'impression,—et je parle maintenant des soldats,—que l'effort demandé était peut-être aussi grand que dans bien d'autres régions d'action. Il arrivait parfois de voir vieillir très rapidement autour de soi ses amis les plus intimes, même en quelques mois. Je dirais même que les durs travaux de la Chambre des communes n'ont pas encore fait blanchir les cheveux de certains députés. En se rendant en Angleterre, but réel de ceux qui se sont enrôlés (pour aller outre-mer, comme l'on disait), ces militaires ont couru certains dangers qui n'ont guère varié d'un conflit à l'autre. Il fallait traverser des mers infestées de sous-marins, et ainsi de suite. Durant la dernière guerre, les dangers n'ont guère été moins grands la plupart du temps que durant la première Grande Guerre. Certains de ceux qui se sont enrôlés pour aller outre-mer étaient mariés et pères de famille; mais tous quittaient des êtres chers et la plupart d'entre eux abandonnaient peut-être une entreprise au Canada. Les mois et les années où ils ont été séparés du mode de vie auquel ils étaient habitués leur ont assurément imposé une certaine tension.